

RÈGLEMENT 2010-16

TAUX DE TAXATION 2011

ADOPTÉ LE 13 DÉCEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce mardi (7e) jour du mois de décembre 2010 à 20h00.

Sont présents(es) à cette séance :

Siège #1 Mme Martine Giguère Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 M. Germain Paquet Siège#5 M. Maurice Lachance
Siège #3 M. Gilles Daraïche Siège #6 Mme Yvette Poulin

Absents(es) :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

07-12-2010-1516

5.6 AVIS MOTION ADOPTION DU REGLEMENT #2010-16 TAUX DE TAXATION 2011

Le conseiller Gilles Daraïche donne avis de motion afin de présenter à la séance extraordinaire du 13 décembre 2010 le règlement 2010-16 budget 2011 et taux de taxation.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi treizième (13^e) jour du mois de décembre 2010 à 20h00.

Sont présents(es) à cette session :

Siège #1 Mme Martine Giguère Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 M. Germain Paquet Siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 Mme Gilles Daraïche Siège #6 Mme Yvette Poulin

Absents(es) :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette session.

1. 1. **GÉNÉRALE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et fait l'ouverture de la session. Il est 20h21

13-12-2010-1604

2. RÉSOLUTION 13-12-2010-1604 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU qu'un ordre du jour a été déposé;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Générale

1. Mot de bienvenue du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Prévisions budgétaires/plan triennal d'immobilisations
4. Adoption du règlement 2010-16 taux taxation 2011

5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Cette séance extraordinaire a été déterminée à la réunion du 1 novembre 2010

Tous les membres du conseil sont au courant de la tenue de cette assemblée

3. RÉSOLUTION #13-12-2010-1605 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES/PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisation 2011 tel que déposé.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Taxes	727 715 \$
Païement tenant lieu de taxes	7 340 \$
Services rendus	2 500 \$
Impositions de droits	4 000 \$
Intérêts	2 000 \$
Autres revenus	5 500 \$
Transferts	134 000 \$

Pour un total des revenus. 883 055\$

Dépenses;

Administration :	142 401 \$
Sécurité publique :	101 678 \$
Transport routier :	248 365 \$
Hygiène du milieu :	85 503 \$
Aménagement & urbanisme	27 844 \$
Loisirs & culture;	97 629 \$
Frais financement;	28 230 \$

Sous total : 731 650 \$

Conciliation à des fins fiscales : 125 905 \$
(remb en capital + réserves)

Sous-total: 857 555 \$

Conciliation à des fins fiscales :
(Immobilisations)

Incendie

Rénovation caserne	18 000 \$
Achat équipement incendie	2 500 \$

CARHB

Adoucisseur d'eau	5 000 \$
-------------------	----------

Voirie

Remplacement Ponceau (8 ^e rue avec la Guadeloupe)	-12 500 \$
---	------------

Total des dépenses 883 055 \$

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

PLAN TRIENNAL d'IMMOBILISATIONS				
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE				
		2011	2012	2013
			PROJECTION	PROJECTION
ADMINISTRATION	LOGICIEL		\$	5000.0 \$
INCENDIE	AMÉN CASERNE	18 000.00 \$		-\$
	ÉQUIPEMENT	2500.00 \$		
	VÉHICULES		50 000.00 \$	\$
VOIRIE		12 500.00 \$	12 500.00 \$	12 500.00 \$
Pick-up			10 000.00 \$	
Enl. neige				
HYGIÈNE DU MILIEU		-\$	-\$	-\$
LOISIRS CULTURE	AMÉNAGEMENT	\$		
DÉV TOURISTIQUE	REF PACTE RURALITÉ			
RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU CARHB		\$5000.00 \$		
Travaux tx accises				
Internet hte vitesse				

4. RÉSOLUTION # 13-12-2010-1606 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-16 TAUX DE TAXATION 2011.

Lecture suivante :

RÈGLEMENT #2010-16 TAUX DE TAXATION 2011

ATTENDU que le conseiller Gilles Daraïche a donné l'avis de motion concernant le règlement 2010-16 taux de taxation 2011 à l'assemblée du 7 décembre 2010;

ATTENDU qu'un avis public mentionnant l'adoption des prévisions budgétaires et du taux de taxation pour l'année 2011 a été affiché à la porte du bureau municipal, à la porte de l'église et annoncer dans le petit journal local;

ATTENDU que les prévisions budgétaires pour l'année 2011 sont adoptées comme suit :

Taxes	727 715 \$
Paiement tenant lieu de taxes	7 340 \$
Services rendus	2 500 \$

Impositions de droits	4 000 \$
Intérêts	2 000 \$
Autres revenus	5 500 \$
Transferts	134 000 \$

Pour un total des revenus 883 055 \$

Dépenses;

Administration :	142 401 \$
Sécurité publique :	101 678 \$
Transport routier :	248 365 \$
Hygiène du milieu :	85 503 \$
Aménagement & urbanisme	27 844 \$
Loisirs & culture;	97 629 \$
Frais financement;	28 230 \$

Sous total : 731 650 \$

Conciliation à des fins fiscales : 125 905 \$
(remb en capital + réserves)

Sous-total: 857 555 \$

Conciliation à des fins fiscales :
(Immobilisations)

Incendie

Rénovation caserne	18 000 \$
Achat équipement incendie	2 500 \$

CARHB

Adoucisseur d'eau	5 000 \$
-------------------	----------

Voirie

Remplacement Ponceau (8 ^e rue avec la Guadeloupe)	-12 500 \$
---	------------

Total des dépenses 883 055 \$

ATTENDU que le plan triennal d'immobilisation a été adopté comme suit :

PLAN TRIENNAL d'IMMOBILISATIONS				
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE				
		2011	2012	2013
			PROJECTION	PROJECTION
ADMINISTRATION	LOGICIEL		\$	5000.00 \$
INCENDIE	AMÉN CASERNE	18 000.00 \$		-\$
	ÉQUIPEMENT	2500.00 \$		
	VÉHICULES		50 000.00 \$	\$
VOIRIE		12 500.00 \$	12 500.00 \$	12 500.00 \$
Pick-up			10 000.00 \$	
Enl. neige				
HYGIÈNE DU MILIEU		\$	-\$	-\$
LOISIRS CULTURE	AMÉNAGEMENT	\$		
DÉV TOURISTIQUE	REF PACTE RURALITÉ			
RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU CARHB		\$5000.00\$		
Travaux tx accises				
461 419\$				
Internet Haute vitesse				
		38 000.00 \$	72 500.00 \$	17 500.00 \$

ATTENDU que pour pourvoir aux dépenses générales, d'investissements et d'immobilisations de 883 055 pour l'année 2011 la municipalité prévoit avoir des revenus d'autres sources d'un montant de 155 340\$ et prévoit taxer pour avoir un revenu de 727 715 \$;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Germain Paquet et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 2010-16 soit adopté et ordonne et statue ce qui suit :

1. LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT;

2. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale de 1.0012\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour palier aux dépenses générales. Assujettis aux EAE

3. SERVICE POLICIER SURETÉ DU QUÉBEC

Une taxe foncière générale de 0.11374\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier aux dépenses de la sûreté du Québec. Assujettis aux EAE

4. TAXE SPECIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTISSE DU CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE ET TRAVAUX RÉNOVATION

Une taxe foncière spéciale générale de 0.06774\$ par cent dollars est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #5-2004.# 2009-13. Assujettis aux EAE.

5. TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE DETTE INFRASTRUCTURES ROUTIERS

Une taxe foncière spéciale générale de 0.05069\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement # 4-2000 et 10-2001. Assujettis aux EAE.

6. TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTIMENT POUR CASERNE INCENDIE

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02892\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #2008-5. Assujettis aux EAE.

6.1 TAXE SÉCIALE GÉNÉRALE DETTE LOCATION PAR CREDIT-BAIL POUR CAMION À NEIGE INTER 6X4 ANNÉE 2010 AVEC BENNE U-COMBO ET ÉQUIPEMENT À NEIGE COMPLET

Une taxe foncière spéciale générale de 0.07176\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette crédit-bail .Assujettis aux EAE.

7. REVENU FONCIER

Sont exigés et seront prélevés les tarifications suivantes pour certains services municipaux et assujettis aux taux générales (montant fixes)

A) Tarif service matières résiduelles et récupération

Résidences :	196\$
Chalet :	90 \$
Commerces;	362 \$
Fermes agricoles	262 \$
Commerces légers	90 \$

B) Vidange de fosse septique

184,00 \$ par vidange régulière

50.00 \$ supplémentaire lors d'urgence, congés fériés, ou fermeture du centre de traitement

Le coût est établi selon les données du centre de traitement.

8. FRAIS ENTRETIENS SUR LES SYSTÈME UV

Selon le règlement 2009-9 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de St-Évariste-de-Forsythia Les taux du fournisseur s'applique en entier et sont majorés de 2% de frais d'administration.

9. ROULOTTE

Selon règlement #2010-15 et l'article de loi # 231 de la loi sur la fiscalité municipale 10\$ par mois occupation plus les services

10. MODALITÉ DE PAIEMENT

Un compte de taxes municipales dont le montant est égal ou supérieur à 300.00\$ peut-être payé en deux versements.

Pour fin du présent règlement, les modalités de paiement sont établies conformément aux dispositions de la loi sur la fiscalité municipale aux dates suivantes;

Le premier versement doit être effectué pour le 1er mars 2011

Le deuxième versement doit être effectué pour le 1er juillet 2011.

11. INTÉRÊTS SUR TAXES

Les intérêts sur taxes dues pour l'année 2011, ainsi que toutes sommes dues sur tout autres comptes, porteront intérêt de 12% calculés au jour. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus à l'article 9 du présent règlement seul le montant du versement échu est exigible et portera intérêt. Assujettis au EAE.

12. AUTORISATION ROLE DE PERCEPTION

La directrice-générale/secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle de perception et expédier les comptes de taxes pour l'année 2011.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi

Adopté à l'unanimité le 13 décembre 2010

EAE= Exploitations Agricole enregistrées

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin dir-gén/sec-très

Avis de motion 7 décembre 2010

Adopté le 13 décembre 2010

Affiché le 27^e jour de décembre 2010

REGLEMENT 2010-16

Annexe A résumé des taux :

Foncière	1.00120/100 \$
Sûreté du Québec	0.11374/100 \$
Dette Bâtisse Centre aquatique et récréatif	0.06774/100 \$
Dette infrastructures routier	0.05069/100 \$
Dette bâtisse caserne incendie	0.02892/100 \$
Crédit-Bail Camion à neige inter 2010 avec Benne U-Combo équi. à neige complet	0.07176/100 \$ 1. 33405/100 \$

Ordures;

Résidences	196.00 \$
Chalet	90.00 \$
Commerces	362.00 \$
Ferme Agricoles	262.00 \$
Commerces légers	90.00 \$
Vidanges de fosses septiques	184.00 \$
Tarif supplémentaire lors d'urgence, fériés ou Fermeture du centre de traitement	50.00 \$
Roulotte	10.00 \$/mois
Occupation	+ Service
Taux d'intérêt	12%
Échéance :	
Si plus haut que 300.00\$	
1 ^{er} versement	1 ^{er} mars 2011
2 ^e versement	1 ^{er} Juillet 2011

Municipalité de St-Évariste-de Forsyth

Le 27^e jour de décembre 2010,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Nathalie Poulin directrice-générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée du bureau municipal et à l'entrée de la porte de l'église ce 27^e jour de décembre 2010 entre 13h00 et 16h00 de l'après-midi.

En foi de quoi je donne ce certificat de publication ce 27^e jour de décembre 2010 à St-Évariste-de-Forsyth

*Nathalie Poulin
Dir-gén/sec-très.*

495, rue Principale
St-Évariste-de-Forsyth
G0M 1S0
Tél: 418-459-6488
Fax; 418-459-6268

munstevar@tlb.sympatico.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2010-16

Prévisions budgétaires 2011 et taux de taxation

Aux contribuables de la susdite municipalité :

**Est par la présente donnée par la soussignée Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :**

QUE :

**À la séance extraordinaire qui s'est tenue le lundi 13 décembre 2010
à 20h00 à la salle municipale sise au 495, rue Principale;**

A ÉTÉ ADOPTÉ :

LE RÈGLEMENT #2010-16 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

ET TAUX TAXATION

**Le règlement ainsi que ses annexes peut-être consulté au bureau
municipal sur les heures d'ouvertures habituelles.**

Donné à Saint-Évariste-de-Forsyth, 27^e jour de DÉCEMBRE 2010.

**Nathalie Poulin
Directrice-générale et secrétaire-trésorière**

*495, rue Principale
C.P 39
St-Évariste-de-Forsyth
G0M 1S0
Tél: 418-459-6488
Fax; 418-459-6268
munstevar@tlb.sympatico.ca*

5. PÉRIODE DE QUESTION

Le seul contribuable présent pose des questions sur l'hygiène du milieu et l'urbanisme

6. RÉSOLUTION # 13-12-2010-1607 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée il est 21h30

Le maire atteste avoir signé une à une chacune des résolutions ci-dessus.